

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00254
Numéro SIREN : 503 473 746
Nom ou dénomination : CREALABO

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 6393

CREALABO

5 RUE DE LA GARE
PAYS DE LOIRE
72220 LAIGNE EN BELIN

DOSSIER FISCAL

AGC PERSPECTIVES

05 RUE DE CONSTANTINE

72000 LE MANS

02.43.39.51.51



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102019	et clos le	30092020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CREALABO	5 RUE DE LA GARE PAYS DE LOIRE 72220 LAIGNE EN BELIN
SIRET 5 0 3 4 7 3 7 4 6 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15% 0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AGC PERSPECTIVES 05 RUE DE CONSTANTINE 72015 LE MANS Tél: 02.43.39.51.51	
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 07/01/2021 Lieu LAIGNE EN BELIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise : CREALABO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 5 RUE DE LA GARE 72220 LAIGNE EN BELIN Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 5 0 3 4 7 3 7 4 6 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 2 0</u>		N-1 <u>3 0 0 9 2 0 1 9</u>	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 698	19 830	868	2 451
	Fonds commercial (1)	AH	AI	6 000		6 000	6 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	120 305	118 110	2 195	10 311
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71 948	62 090	9 858	1 888
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	3 012		3 012	3 012
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 983		7 983	7 898	
TOTAL (II)	BJ	BK	229 946	200 031	29 915	31 560	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	119 190		119 190	99 142
	En cours de production de biens	BN	BO	117 981		117 981	119 006
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	906 835	13 584	893 251	876 212
	Autres créances (3)	BZ	CA	29 217		29 217	59 243
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	363 874		363 874	67 763
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	14 122		14 122	8 713
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 551 219	13 584	1 537 635	1 230 079
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 781 165	213 614	1 567 550	1 261 639	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	7 983		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : CREALABONéant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :92.....520.....)	DA	92 520	93 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	79 573	79 573
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	159 146	159 146
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(64 090)	(185 994)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	258 289	121 904
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	525 438	267 669
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	236 674	147 341
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	94 845	100 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	167 705	116 040
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	310 784	418 875
	Dettes fiscales et sociales	DY	175 238	131 696
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 509	59 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	39 356	20 227
TOTAL (IV)	EC	1 042 113	993 970	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 567 550	1 261 639	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 036 355	849 077
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		CREALABO				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	2 375 355	FE	129 595	FF	2 504 950
			FG	22 543	FH		FI	22 543
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 397 897	FK	129 595	FL	2 527 492	
	Production stockée*					FM	(1 025)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	283	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 007	
	Autres produits (1) (11)					FQ	381	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 528 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 068 025	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(20 048)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	617 203	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 555	
	Salaires et traitements*					FY	426 479	
	Charges sociales (10)					FZ	154 705	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	11 396
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 265 321	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	263 535	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	96	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 229	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 325	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 428	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	7 428	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 102)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	258 432	
							121 983	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CREALABO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	782	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	42	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	824	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	967	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	967	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(143)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 532 005	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 273 716	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	258 289	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	15 435
		- Crédit bail immobilier	HQ	18 093
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	130	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe			967	
			824	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise : CREALABO										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	26 698	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]				KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		1 690		KS	120 305	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		KW		KX	5 147
		Matériel de transport *						KY	76 834	KZ		LA	3 286
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	16 448	LC		LD	1 234
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	213 587	LO		LP	9 666	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U	3 012	8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	7 898	1U		1V	85	
	TOTAL IV						LQ	10 910	LR		LS	85	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	251 194	ØH		ØJ	9 751		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	26 698	IX	26 698	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	120 305	ML	120 305	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM	5 147	MO	5 147
		Matériel de transport						IV	31 000	MP	49 119	MR	49 119
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW		MS	17 682	MT	17 682	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY	31 000	NG	192 253	NH	192 253		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX	3 012	ØY	3 012	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	7 983	2F	7 983	
	TOTAL IV						I3		NJ	10 995	NK	10 995	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	31 000	ØL	229 946	ØM	229 946

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CREALABONéant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	18 247	PF	1 583	PG		PH	19 830
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PZ	109 995	QA	8 116	QB		QC	118 110
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE	413	QF		QG	413
Autres		QH	76 759	QI	241	QJ	31 000	QK	46 000
Immobilisations corporelles		QL	14 635	QM	1 042	QN		QO	15 677
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT	
Emballages récupérables et divers		QU	201 388	QV	9 812	QW	31 000	QX	180 201
TOTAL III		ØN	219 635	ØP	11 396	ØQ	31 000	ØR	200 031
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)									

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
TOTAL I														
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II														
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Sur sol propre		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Sur sol d'autrui		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Inst. gales, agenc am. divers		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Matériel de transport		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Mat. bureau et inform. mobilier		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
Emballages récup. et divers		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
TOTAL III														
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL IV														
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												NZ
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CREALABO

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UF	
	- financières	UG	UH	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : CREALABO Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	7 983	UV	7 983	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	16 300		16 300			
	Autres créances clients		UX	890 535		890 535			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u>)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 607		3 607			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	33		33			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	22 946		22 946		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 631		2 631			
	Charges constatées d'avance		VS	14 122		14 122			
	TOTAUX			VT	958 156	VU	958 156	VV	
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	201 894		201 894					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	34 780		29 023		5 757			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	310 784		310 784						
Personnel et comptes rattachés		8C	72 526		72 526						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	62 351		62 351						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	39 769		39 769					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	593		593					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	94 845		94 845						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 509		17 509						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	39 356		39 356						
TOTAUX			VY	874 407	VZ	868 650		5 757			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	200 081	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	93 005	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	31 706	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CREALABO		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :			
				3	0	0	9
				2	0	2	0
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	258 289		
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF			
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX			
Amendes et pénalités				WJ	1 15		XZ
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)							
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	3 584		Zones d'entreprises * (activité exonérée)
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro
				M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				WR	TOTAL I		
					261 988		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A)
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX			
Mesures d'incitation		Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
		Majoration d'amortissement *					
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
				XH	TOTAL II		
					116 498		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	145 490		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	145 490		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0		XO

Désignation de l'entreprise : <u>CREALABO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	180 952	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	145 490	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	35 462	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	35 462	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	48 552	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>CREALABO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(185 994)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	121 904		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	OF	(64 090)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II			(64 090)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	108 324		YQ	31 484		23 306					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	29 933		78 250					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	85 804		156 797					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	57 837		XQ	60 396		58 347					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	116 859		109 284					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	24 439		20 616					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	22 110		14 489					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	7 461		ST	307 595		306 923					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	617 203		666 455					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	7 555		5 015					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 555		5 015					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	446 623		408 672					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	297 828		326 942					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	411 111							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5.00	%	5.00	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : CREALABO Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	F42/7 CRETOT GGE	31 000	31 000		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	42	42	42							
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+								
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+								
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+								
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+								
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice									
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme									
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*									
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			42								
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)											
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : CREALABONéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CREALABO</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CREALABO				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/10/2019		et clos le : 30/09/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	15	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 527 492	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	42	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	2 527 534	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	381	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	19 023	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	130	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	782	
TOTAL 2				OM	20 316	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	1 068 025	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	547 454	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	2 559	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	8	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	1 618 046	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	929 805
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	929 805	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 527 534	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	15
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 5 0 3 4 7 3 7 4 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CREALABO

ADRESSE (voie) 5 RUE DE LA GARE PAYS DE LOIRE

CODE POSTAL 72220 VILLE LAIGNE EN BELIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	8
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	21	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4 894
---	----	----	--	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique DAVOINE Prénom(s) Cyrille

Nom marital % de détention 10.20 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 200573 N° Département 50 Commune SAINT JAMES Pays

Adresse : N° 21 Voie rue Edouard Guéranger

Code postal 72000 Commune LE MANS Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CREALABO

Société Coopérative de Production Anonyme

à capital variable de 92 520 €

Siège social : 5 Rue de la Gare- 72220 LAIGNE EN BELIN

R.C.S : LE MANS 503 473 746

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30/09/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

CREALABO

Société Coopérative de Production Anonyme

à capital variable de 92 520€

Siège social : 5 Rue de la Gare- 72220 LAIGNE EN BELIN

R.C.S : LE MANS 503 473 746

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

SA SCOP CREALABO - Exercice clos le 30 Septembre 2020

www.agilysconseil.fr

Comptabilité · Fiscalité · Social · Organisation · Formation - Audit et Missions Légales
Gestion · Assistance Juridique · Ingénierie Financière · Ingénierie Patrimoniale

SARL au capital de 2 000 euros - RCS Le Mans 799 639 000
Inscrite aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Paris et d'Angers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREALABO relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une

incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

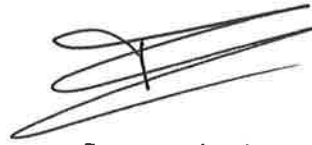
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au MANS, le 19 mars 2021



Le commissaire aux comptes

Société AGILYS AUDIT

Romuald BEDOUIN

BILAN ACTIF

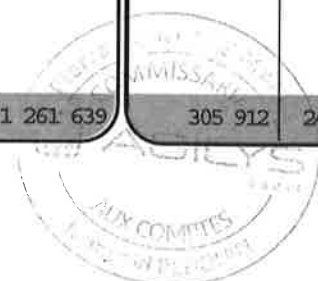
ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	20 698	19 830	868	2 451	1 583	64.60	
	Fonds commercial (1)	6 000		6 000	6 000			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	120 305	118 110	2 195	10 311	8 116	78.71	
	Autres immobilisations corporelles	71 948	62 090	9 858	1 888	7 970	422.20	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 012		3 012	3 012				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	7 983		7 983	7 898	85	1.07		
TOTAL II	229 946	200 031	29 915	31 560	1 644	5.21		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements	119 190		119 190	99 142	20 048	20.22	
	En-cours de production de biens	117 981		117 981	119 006	1 025	0.86	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés	906 835	13 584	893 251	876 212	17 040	1.94	
	Autres créances	29 217		29 217	59 243	30 027	50.68	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	363 874		363 874	67 763	296 111	436.98		
Charges constatées d'avance (3)	14 122		14 122	8 713	5 409	62.07		
TOTAL III	1 551 219	13 584	1 537 635	1 230 079	307 556	25.00		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 781 165	213 614	1 567 550	1 261 639	305 912	24.25	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

7 983



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 92 520) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	92 520		93 040		520	0.56
	RESERVES						
	Réserve légale	79 573		79 573			
	Réserves statutaires ou contractuelles	159 146		159 146			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	64 090		185 994		121 904	65.54
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	258 289		121 904		136 385	111.88
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	525 438		267 669		257 769	96.30
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	234 838		66 536		168 302	252.95
	Concours bancaires courants	1 837		80 805		78 968	97.73
	Emprunts et dettes financières diverses	94 845		100 289		5 444	5.43
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	167 705		116 040		51 665	44.52
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 784		418 875		108 091	25.81
	Dettes fiscales et sociales	175 238		131 696		43 542	33.06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	17 509		59 501		41 991	70.57	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	39 356		20 227		19 129	94.57
	TOTAL IV	1 042 113		993 970		48 143	4.84
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 567 550		1 261 639		305 912	24.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 036 355

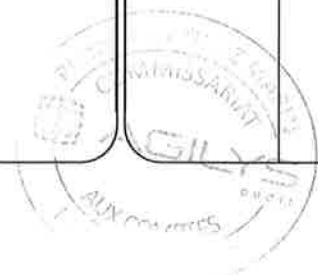
849 077

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	2 375 355	129 595	2 504 950	2 489 905	15 044	0.60	
Production vendue de services	22 543		22 543	10 766	11 776	109.38	
Chiffre d'affaires NET	2 397 897	129 595	2 527 492	2 500 672	26 821	1.07	
Production stockée			1 025	29 227	28 202	96.49	
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				283	283	100.00	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 007	4 772	2 765	57.94	
Autres produits			381	17	364	NS	
Total des Produits d'exploitation (I)			2 528 855	2 476 517	52 339	2.11	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 068 025	1 115 023	46 998	4.22	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			20 048	2 333	22 381	959.27	
Autres achats et charges externes *			617 203	666 455	49 252	7.39	
Impôts, taxes et versements assimilés			7 555	5 015	2 540	50.65	
Salaires et traitements			426 479	407 348	19 130	4.70	
Charges sociales			154 705	138 741	15 964	11.51	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 396	11 003	393	3.57	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			8	8	0	0.66	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 265 321	2 345 925	80 605	3.44	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			263 535	130 591	132 943	101.80	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	96		98		3-	2.63-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 229		2 667		437-	16.40-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	2 325		2 765		440-	15.91-
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	7 428		11 374		3 946-	34.70-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	7 428		11 374		3 946-	34.70-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 102-		8 609-		3 506	40.73
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	258 432		121 983		136 450	111.86
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	782				782	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42				42	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII	824				824	
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	967		79		889	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII	967		79		889	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	143-		79-		65-	82.05-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	2 532 005		2 479 282		52 723	2.13
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 273 716		2 357 378		83 662-	3.55-
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	258 289		121 904		136 385	111.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 15 435 18 093

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 698		
TOTAL	26 698		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	120 305		
Installations générales agencements aménagements divers			5 147
Matériel de transport	76 834		3 286
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 448		1 234
TOTAL	213 587		9 666
Autres participations	3 012		
Prêts, autres immobilisations financières	7 898		85
TOTAL	10 910		85
TOTAL GENERAL	251 194		9 751

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			26 698	26 698
TOTAL			26 698	26 698
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			120 305	120 305
Installations générales agencements aménagements divers			5 147	5 147
Matériel de transport		31 000	49 119	49 119
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			17 682	17 682
TOTAL		31 000	192 253	192 253
Autres participations			3 012	3 012
Prêts, autres immobilisations financières			7 983	7 983
TOTAL			10 995	10 995
TOTAL GENERAL		31 000	229 946	229 946

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	18 247	1 583		19 830
TOTAL	18 247	1 583		19 830
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	109 995	8 116		118 110
Installations générales agencements aménagements divers		413		413
Matériel de transport	76 759	241	31 000	46 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 635	1 042		15 677
TOTAL	201 388	9 812	31 000	180 201
TOTAL GENERAL	219 635	11 396	31 000	200 031

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 583				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 116				
Instal.générales agenc.aménag.divers	413				
Matériel de transport	241				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 042				
TOTAL	9 812				
TOTAL GENERAL	11 396				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 461		1 877		13 584
TOTAL	15 461		1 877		13 584
TOTAL GENERAL	15 461		1 877		13 584
Dont dotations et reprises d'exploitation			1 877		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 983	7 983	
Clients douteux ou litigieux	16 300	16 300	
Autres créances clients	890 535	890 535	
Personnel et comptes rattachés	3 607	3 607	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33	33	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 946	22 946	
Débiteurs divers	2 631	2 631	
Charges constatées d'avance	14 122	14 122	
TOTAL	958 156	958 156	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	201 894	201 894		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	34 780	29 023	5 757	
Fournisseurs et comptes rattachés	310 784	310 784		
Personnel et comptes rattachés	72 526	72 526		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 351	62 351		
Taxe sur la valeur ajoutée	39 769	39 769		
Autres impôts taxes et assimilés	593	593		
Groupe et associés	94 845	94 845		
Autres dettes	17 509	17 509		
Produits constatés d'avance	39 356	39 356		
TOTAL	874 407	868 650	5 757	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 081			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 706			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	93 005			



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL ASSOCIE SALARIE	20.0000	4 247	66		4 313
CAPITAL ASSOCIE EXTERIEUR	20.0000	405		92	313

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds commercial	6 000			6 000	
Total	6 000			6 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	19 215
Autres créances	375
Total	19 589



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURNS R R R A OBTENIR COLLECT	
- ADECCO DU 31/08/2020	114
- ADECCO DU 28/07/20	114
- ADECCO DU 10/09/2020	114
CLIENTS FACT. A ETABLIR COLLEC	
- FAE OF3129	3 830
- FAE OF3129	25
- OF 2998 AYPHASSORHO	184
- OF 2998 AYPHASSORHO	15 176
Indemnités journalières SS	33
Total	19 590

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 894
Emprunts et dettes financières diverses	3 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 478
Dettes fiscales et sociales	59 180
Autres dettes	17 432
Total	104 566

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détail des charges à payer

	Montant
INTS COURUS/EMP.ETS CREDIT	
- INTERETS DES EMPRUNTS	57
FOURN. FACT. NON PARVENUES	
- 5817*2% / 12 * 9 = 4 450	9 257
- PERSPECTIVES COMPTA	5 747
- ENI 23/09 30/09	274
- CAP CODIFAB 3T2020	100
- CAP MAIRIE FONCIER 2020	5 474
- VEOLIA 04/20 09/20	230
- CAP UNION SOCIALE 3T2020	338
- CAP COREM CETIAT 3T2020	122
- CAP COREM CETIM 3T2020	231
- CION OF 3085	38
- CION OF 3161	360
- SIDERM 01/04/20 30/09/20	145
- CION OF 3146	53
- CION OF 3075	108
CLIENTS R R R A ACCORDER COLL	
- OF 3129 OCEA	4 596
- OF 3129 OCEA	30
- OF 2998 AYPHASSORHO	153
- AF 2998 AYPHASSORHO	12 647
DETTES PROV.CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	35 502
PERS.AUTRES CHARGES A PAYER	
- HEURES SUP 09/2020	6 838
CHARGES SOC./CONGES A PAYER	
- Provisions pour congés payés	13 050
AUTRES CHARGES A PAYER/ORG.SOC	
- cf pièce jointe 428600	2 091
CAP TAXE APPRENTISSAGE	
- CAP TAXE APPRENTISSAGE	733
CAP TAXE FORMATION CONTINUE	
- CAP TFC 2020	967
ASS.CPTES COURANTS INTS COURUS	
- Intérêts déduc. au 30/09/2019	860
- Intérêts non déd au 30/09/2019	2 723
- ASSURANCES SUR PRETS	6
INTERETS COURUS A PAYER AGIOS	
- CAP CIC frais arrêté cpte 3T	369
- CAP CIC SGT 09.2020	103
- CAP CION AUTORIS DAILY CCO	180
- CAP EPS AU 01/10/20	40
- CAP com mouvement CCO	1 035
- CAP frais tenue compte CCO	110
Total	104 566



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		14 122
Total		14 122
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		39 356
Total		39 356

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- PUB PING PON 01/10/20 30/06/23	330		
- STOCK ETIQUETTES	1		
- STOCK PDT ENTRETIEN	76		
- STOCK GO NON ROUTIER	257		
- CONFORT CONTRAT ANNUEL	90		
- ATTESTATIO LEGALE	106		
- DOUBLETRADE VEILLE MARCHÉ	493		
- LES ECHOS 2.1	70		
- LES SCOP CONFEDERATION	1 387		
- PENTASONIC1 AN	315		
- CREDITSAFE	522		
- DOCUMENTS FORFAIT 01/08 31/10	102		
- COOPAMAT	155		
- PRODWARE 28/07/20 27/07/21	3 197		
- DOUBLETRADE 09/20 09/21	982		
- EUROSTUDIO 08/20 08/21	251		
- COOPAMAT	1 163		
- PENTASONIC 19/09 18/10	90		
- FABRILABO COT 2020	151		
- MAIRIE LAIGNE EN BELIN 10/20	3 808		
- PRLV GRENKE LOCATION S.A.S.-GR	68		
- PRLV CREDIT COOPERATIF NANTERR	227		
- PRLV SEPA CREDIT MUTUEL LEASIN	279		
Total	14 122		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- PCA OF2006 THERMO ELECTRON	1 299		
- PCA OF3144 THERMATIC	7 516		
- PCA OF3159 CLIMEAUTHERM	1 392		
- PCA OF3183 EUROVIA	3 180		
- PCA OF3198 IFF CREATIVE CENTER	22 532		
- PCA OF 3201 BIOSE INDUSTRIE	3 210		
- PCA OF 3224 THRUSMTE SAS	227		
Total	39 356		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions		7 700
Autres engagements donnés :		32 148
Intérêts des emprunts restant à courir	628	
Crédits baux restants à courir	31 520	
Total (1)		39 848

Engagements reçus

Valeur origine crédits baux		109 812
- autorisation découvert CCO		15 000
autorisation de découvert CIC		15 000
Total		139 812



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			69 000	39 324	108 324
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs			41 400	4 000	45 400
- dotations de l'exercice			13 800	6 876	20 676
Total			55 200	10 876	66 076
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			52 332	11 378	63 710
- exercice			10 466	7 264	17 730
Total			62 798	18 642	81 440
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			6 978	7 792	14 770
- entre 1 et 5 ans				15 631	15 631
Total			6 978	23 423	30 401
Valeur résiduelle					
- à un an au plus			690	160	850
- entre 1 et 5 ans				233	233
Total			690	393	1 083

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	102 540	96 200 4 810	98 040 4 902	93 040 4 902	92 520 4 902
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 915 220	1 904 078	2 318 709	2 500 672	2 527 492
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	59 991	32 404	138 992	132 907	267 808
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	30 745	16 287	106 765	121 904	258 289
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		6.74	28.35	27.11	54.63
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		3.39	21.78	24.87	52.69
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	14	15	16	15
Montant de la masse salariale de l'exercice	358 921	381 780	408 406	407 348	426 479
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	154 802	157 902	167 708	144 565	154 705



CREALABO

Société Coopérative de Production Anonyme

à capital variable de 92 520€

Siège social : 5 Rue de la Gare- 72220 LAIGNE EN BELIN

R.C.S : LE MANS 503 473 746

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Exercice clos le 30/09/2020

PARIS

42, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tél. : **01 42 12 88 55**
Fax : 01 42 12 88 50

LE MANS

Immeuble Vinci
49, avenue Bartholdi
72000 Le Mans
Tél. : **02 43 87 00 02**
Fax : 02 43 39 20 94

SA SCOP CREALABO - Exercice clos le 30 Septembre 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Rémunération des comptes courants

**Associés concernés* : Tous les actionnaires de la SA SCOP CREALABO

**Nature et objet* : Intérêts des comptes courants au taux de 5%.

**Modalités* : Le montant comptabilisé à la clôture de l'exercice est de 3 582,34 €

✓ BLIN Daniel	100,58 €
✓ BOITEAU Maxime	291,77 €
✓ DAVOINE Cyrille	652,13 €
✓ DRONNE Sonia	451,85 €
✓ LEBouc Didier	308,33 €
✓ LEJEUNE Thierry	265,93 €
✓ MANCEAU Sébastien	372,78 €
✓ METIVIER Laurent	367,89 €
✓ PORCHER Patrick	125,88 €
✓ POUPARD Stéphane	645,20 €

Fait au MANS, le 19 mars 2021



Le commissaire aux comptes

Société AGILYS AUDIT

Romuald BEDOUIN

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2021**

**PORTANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020**

Le 26 mars 2021, à 18 heures, les sociétaires de la SA SCOP « Créalabo », à capital variable, dont le siège est Rue de la Gare 72220 Laigné en Belin, sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cyrille DAVOINE, en qualité de P.D.G.

Un Bureau est constitué :

- M. M MANCEAU et BOITEAU sont appelés aux fonctions de scrutateurs,
- M. POUPARD est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Bureau, permet de constater que sur les 19 sociétaires : 14 sont présents ou représentés, et 0 a voté par correspondance. L'Assemblée rassemblant au moins un quart du total des droits de vote est légalement constituée et peut valablement délibérer.

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2020, les approuve tels qu'ils ont été présentés et font apparaître un résultat bénéficiaire de 258 289 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'épurer le report à nouveau et de répartir les excédents nets de gestion de la façon suivante :

- 65% pour les réserves
- 30% pour la participation
- 5% pour les dividendes

➤ **Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, en prend acte, et approuve les conclusions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en prend acte, et approuve les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-40 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION

Conformément aux articles 19.1 et 41 des statuts, pour le calcul de la valeur de remboursement de la part sociale, l'Assemblée Générale, vu le résultat de l'exercice, constate que la valeur de remboursement de la part sociale s'établit au nominal, soit 20 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

7^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale valide la diminution du capital de 520 €. Le capital est constitué de 4 626 parts sociales et s'élève ainsi à 92 520 € comme détaillé dans le tableau annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature au sociétariat du salarié :

- Axel PEYRELADE, demeurant :
10 rue Boutillier - 72230 MONCE EN BELIN

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature au sociétariat du salarié :

- Quentin METEIER, demeurant :
1 rue des Nocheries - 72510 MANSIGNE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

10^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'accepter la candidature au sociétariat du salarié :

- Charles-Edouard CHEVEREAU, demeurant :
5 impasse Camille - 72500 JUPILLES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

11^{ème} RESOLUTION

Le mandat de Commissaire aux Comptes arrivant à échéance après l'assemblée générale ordinaire sur les comptes clos en 2020, et selon les nouvelles règlementations, son mandat n'est plus obligatoire.

L'Assemblée Générale décide de poursuivre en mandat APLE de 3 ans avec le Cabinet AGILYS AUDIT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

12^{ème} RESOLUTION

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

13^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CREALABO

Rue de la Gare - 72220 LAIGNE EN BELIN
Tél. 02 43 42 91 34 - Fax 02 43 42 26 14
SA SCOP CREALABO à capital variable
RCS 503 473 746

